



Commune de
PERROY

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de la législation en matière d'aménagement du territoire et de la législation forestière, la Municipalité soumet à l'enquête publique

du 26 janvier au 26 février 2024

- **la révision du plan d'affectation communal et du règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions**
- **la délimitation de l'aire forestière en limite des zones constructibles**

et met simultanément en consultation publique :

- **le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT**
- **le rapport d'examen préalable des Services cantonaux du 11 juillet 2023**

Le dossier peut être consulté au Greffe municipal pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la Commune <https://www.perroy.ch/>. Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit au Greffe municipal ou postées à son adresse pendant la durée de l'enquête.

La Municipalité